



BTS

Brevet de Technicien Supérieur

Professions immobilières

RNCP38380

Le BTS « Professions Immobilières » s'effectue en alternance sous contrat d'apprentissage et forme les étudiants à devenir des professionnels des services de l'immobilier. Une fois diplômés, ils pourront s'insérer sur le marché du travail en ayant acquis les compétences nécessaires pour exercer en tant que négociateur immobilier, gestionnaire de copropriété ou de biens locatifs.

Les objectifs de la formation :

- ✓ Gérer des transactions de vente, d'achat, de location de biens immobiliers;
- ✓ Maîtriser les réglementations juridiques, environnementales et fiscales;
- ✓ Acquérir les techniques de communication et négociation

Le BTS PI permet de remplir la condition d'aptitude professionnelle pour l'obtention de la carte professionnelle nécessaire pour exercer en responsabilité les métiers soumis à la loi no 70-9 du 2 janvier 1970 dite «Loi Hoguet» dans une agence immobilière, un cabinet d'administration de biens ou de syndic de copropriété.



Formation en 2 ans

FA

Formation en alternance



Lycée Général et
Technologique Beauregard
Montbrison

FORMATION

Enseignements généraux :

- U1 Culture générale et expression
- U2 Communication en langue vivante étrangère

Enseignements professionnels :

- U3 Environnement juridique et économique des activités immobilières
 - Sécuriser les transactions sur le plan juridique
 - Caractériser le marché de l'immobilier
- U4 Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
 - Prospecter, négocier le mandat
 - Commercialiser le bien
 - Accompagner et conseiller l'acquéreur et le bailleur
- U5 Administration des copropriétés et de l'habitat social
 - Proposer un contrat de syndic
 - Préparer et conduire l'Assemblée Générale
 - Assurer le suivi et l'équilibre financier

U61 Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique

- Accompagner le client sur les travaux de rénovation
- Informer des contraintes architecturales et d'urbanisme
- Informer en matière de risque et de sinistre

U62 Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

- Dynamiser la relation client
- Développer l'entreprise immobilière
- Mettre en place une communication externe

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un des baccalauréats suivants : STMG, STI2D, Bac général, Bac pro gestion-administration, Bac Pro commerce

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

BTS Professions Immobilières (Niveau 5)

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation de fin de formation sous forme d'épreuves ponctuelles ou en CCF (contrôle en cours de formation)

